

Vol. 33 No 2 | Octobre - Novembre 2023




L'AJOUT Municipal



Saint-Paulin

*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalité@saintpaulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

4 octobre 2023
1 novembre 2023
5 décembre 2023

Sommaire

Mise à jour	2
Avis public	3
Party des guimauves géantes	4
Bon appétit Maski	7
Les séances du Conseil	8
Club Joie de Vivre	20
Bac Brun – informations	22
Calendrier des collectes	23

EXPRESS VERT

**Réservation obligatoire
Du 1er juin au 18 août**

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinonge

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 18h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 15 octobre 2023

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



Saint-Paulin
2^{me} municipalité plus
attentive aux personnes

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier trésorier de la susdite municipalité:

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Paulin pour le deuxième (2^{ième}) exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier, sis au 2873 rue Lafèche, Saint-Paulin, (Québec) J0K 3G0 en date du 12 septembre 2023.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 10h à 15h et les jeudis de 10h à 18h.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du deuxième (2^{ième}) exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Saint-Paulin ou au Centre de services scolaire de l'Énergie qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Maskinongé;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Maskinongé, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) être déposée à la MRC de Maskinongé (*désignation*), sise au 651, boul. Saint-Laurent Est, Louiseville (Québec) J5V 1J1 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-PAULIN), CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023 DE L'AN 2023.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

Party

Des Guimauves Géantes

Programmation 2023

Fin de semaine du 7 et 8 octobre 2023

- **Café-Bistro sur le terrain de l'église**
- **Visite des guimauves exposées**
- **Exposition à l'intérieur de l'église avec les artisans et producteurs locaux, commerçants et organismes communautaires**

Les artisans de Saint-Paulin sont invités à contacter Françoise Renière au 819-268-2212 pour s'inscrire avant le 6 octobre.

Fin de semaine du 14 et 15 octobre 2023

- **Café Bistro**
- **Exposition des guimauves géantes**
- **Atelier d'illustration pour le «LIVRE GÉANT» avec Catherine Bard**
- **Animations extérieures**
- **Maquillage**
- **Photoboot**

La rue Lafèche sera barrée des 4 coins à la rue Matteau (9h30 à 16h30) afin de profiter des festivités avec une ambiance familiale et de la musique (vente d'alcool sur place).



Party

Des Guimauves géantes

Programmation 2023 :
suite

Fin de semaine du 21 au 22 octobre

- Exposition toute la journée des Guimauves, animation, maquillage et DJ
- Tournoi de poche
- Pingpong
- Jeux de kermesse à l'extérieur de l'église
- Atelier d'illustration pour le «LIVRE GÉANT» avec Catherine Bard
- Soirée remplie d'ambiance avec feu extérieur avec la production musicale d'artiste locaux 18h-21h dans l'église en cas de pluie. Apportez votre chaise!

Afin de permettre aux artistes locaux de notre communauté de faire briller leurs talents musicaux, nous leur demandons de bien vouloir contacter Mme Francine McCann au 514-867-9470 ou M. Denis Doucet au 819-371-1863.

Fin de semaine du 27, 28 et 29 octobre

- Spectacle halloween (27 octobre) – À l'intérieur de l'église
- Soirée dansante d'halloween – Bal Masqué - (28 octobre) – À l'intérieur de l'église
- Visite extérieure nocturne avec éclairage d'ambiance de 17H à 21H
- Café-Bistro sera ouvert toute la semaine
- Atelier d'illustration avec Catherine Bard

Aidez-nous à mettre de l'ambiance en portant vos costumes, les plus drôles, originaux ou monstrueux!



Party

Des Guimauves géantes

Programmation 2023 :
suite

Atelier de création de bandes dessinées

(A l'intérieur de l'église de Saint-Paulin, 2870 rue Lafèche)



Trois ateliers d'illustrations seront offerts par l'artiste Catherine Bard afin de créer un LIVRE GÉANT qui racontera l'histoire imaginaire de la légende du « GÉANT » de Saint-Paulin. Les participants seront invités à créer les personnages et décors de ce livre et à participer à un concours qui permettra de choisir l'illustration du personnage principal. Le nom du gagnant (e) sera annoncé (e) lors de la dernière fin de semaine.



Saint-Paulin
Zone municipalité plus
attentive aux personnes



C'est le retour de Bon appétit Maski!

Produits locaux en vedette dans d'alléchantes tables d'hôte trois services à un prix unique de 49 \$

Les amateurs de bonne bouffe auront l'occasion de découvrir le terroir de la région lors de la 8^e édition qui se déroulera du 20 au 29 octobre 2023.

Miel La Piqûre de Saint-Paulin est en vedette dans certains des menus.

Six restaurants/traiteur participants :

- Le Baluchon - Éco-Villégiature à Saint-Paulin
- La Bezotte - Café de Village à Yamachiche
- Microbrasserie Nouvelle-France à Saint-Alexis-des-Monts
- Pourvoirie du Lac Blanc à Saint-Alexis-des-Monts
- Resto-gîte Le Lutin Marmiton à Saint-Élie-de-Caxton
- Les Sœurs Clément à Maskinongé (coffret pour emporter)

Pour consulter les menus : <https://bonappetitmaski.com>



Rappel

Pour toute construction ou amélioration sur votre terrain, prévoir un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours pour obtenir le permis nécessaire.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023 À 20 HEURES 30

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures 30 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La greffière-trésorière, madame Mylaine Beaudry, est présente. Deux (2) personnes composent le public.
2. Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation et accepte de traiter d'autres sujets.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
4. Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a acquis, le 12 mai 2022, l'immeuble désigné étant le lot 5 335 384 et que le propriétaire n'a pas racheté son immeuble dans l'année, il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin demande à la MRC de lui émettre, devant Me Pierre Brodeur, notaire, un droit de propriété. M. le maire et Mme la greffière-trésorière sont autorisés à signer l'acte de transaction.
5. Il a été résolu à l'unanimité qu'une compensation salariale de 1.85\$ de l'heure soit accordée à monsieur Mathieu Belle-Isle, journalier aux travaux publics, à partir du 17 juillet 2023, et cela, jusqu'à la fin de sa collaboration au service des travaux publics au niveau de la supervision, et ce, après signification de la direction générale.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Mathieu Belle-Isle, journalier aux travaux publics, à suivre les formations nécessaires pour devenir opérateur d'eau potable et d'eaux usées pour les installations de la municipalité. Après l'obtention des certificats nécessaires, il pourra occuper le poste d'ouvrier spécialisé aux travaux publics.
7. Considérant des précisions apportées concernant les diverses possibilités de travaux de drainage sur une partie de la rue Guimond, il a été résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite à monsieur François Thibodeau, ingénieur d'apporter les modifications soumises à sa proposition afin de mieux l'adapter à la réalité du secteur concerné.

8. Suite à la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration, il a été résolu à l'unanimité que ce conseil mandate François Thibodeau, ingénieur, pour préparer les plans et devis nécessaires aux travaux de voirie - Petit Fief et rue Brodeur (Est) en tenant compte des conditions et obligations du Programme d'aide à la voirie locale.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le Club Joie de vivre de Saint-Paulin à utiliser gratuitement la grande salle du centre multiservice Réal-U.-Guimond afin de célébrer l'événement du 50^e anniversaire de fondation et ce, le 30 septembre 2023.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations au Club de la FADOQ Joie de vivre de Saint-Paulin pour leur précieuse collaboration et l'excellent travail accompli auprès de la population, et ce, depuis déjà 50 ans.
11. Il a été résolu à l'unanimité d'informer l'O.T.J. Saint-Paulin inc. que la municipalité autorise qu'une partie de la rue Damphousse, soit la partie comprise entre la 2^{ème} entrée du Centre multiservice et la rue Matteau, soit fermée à la circulation lors de l'activité Mini-Golf, devant se tenir les 1^{er} et 2 septembre 2023.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'informer l'O.T.J. Saint-Paulin inc. que la municipalité est favorable à la tenue de l'édition 2023 de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes* et qu'elle autorise qu'une partie de la rue Laflèche, soit la partie comprise entre la rue Lottinville et la rue Matteau soit fermée à la circulation pour la tenue de cette activité.
13. Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin autorise l'O.T.J. St-Paulin inc. à utiliser l'espace à l'arrière de l'église municipale de Saint-Paulin lors de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes*, pour y installer le *Café-Bistro du Géant*, où seront notamment vendues des denrées alimentaires et des boissons alcooliques.
14. La municipalité ayant produit déjà, des guimauves lors de la tenue de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes* et les membres du conseil souhaitant que la même chose se répète, il est résolu qu'un budget de 300\$ soit alloué pour la fabrication d'une guimauve au nom de la municipalité de Saint-Paulin.
15. Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le comité directeur dans les démarches qu'ils font dans le cadre du projet du *Parc du Petit Galet*.

PAROLE AU PUBLIC

16. M. Marc-André Lessard : Il fait état des visites effectuées sur les terrains de baseball des municipalités voisines. Il attend des soumissions pour préparer la demande soutien financier. Il suggère de déposer une demande de soutien financier à Desjardins pour le Parc du Petit Galet. Il mentionne que des noms seront attribués à certains points stratégiques du parc. Des analyses et projets à venir concernant l'aménagement des espaces verts 2024. Demande au conseil s'ils ont statué sur l'avenir de la rue Damphousse. Mentionne au conseil concernant les mandats à donner pour la continuité du parc. Évoque la rencontre à avoir lieu avec le député pour le Party de guimauves géantes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

17. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2023 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures 02 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La greffière-trésorière, madame Mylaine Beaudry, est présente. Dix-huit (18) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 5 juillet 2023 et du 12 juillet 2023.
4. Dépôt de la correspondance.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Considérant que la directrice générale possède sa certification de Directeur municipal agréé de l'Association des directeurs municipaux du Québec et qu'elle doit respecter certaines conditions pour garder sa certification, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser madame Mylaine Beaudry à suivre les formations nécessaires et que les frais pour les formations et autres frais inhérents soient à la charge de la municipalité.
7. Le sujet Compensation cellulaire est reporté.

8. Considérant que la municipalité a reçu une demande de renouvellement de l'entente pour l'utilisation du site du répéteur urbain à Saint-Paulin, Mauricie – Centre du-Québec concernant la location d'espaces pour des équipements et des infrastructures de radiocommunication située sur notre territoire, il a été résolu à l'unanimité que les frais de location soient rétroactifs au 1^{er} décembre 2021, que le conseil accepte la nouvelle entente conclue avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et que monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer l'entente.
9. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil mette fin à la période de probation de madame Annick Pombert au poste d'agente de développement en loisirs de la municipalité de Saint-Paulin et que madame Pombert puisse ainsi adhérer au régime d'assurance collective et au régime de retraite de la municipalité.
10. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Patrice Leblanc comme élu répondant du secteur « Ressources Humaines ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'entente « Service aux sinistrés » entre la Municipalité de Saint-Paulin et la Société canadienne de la Croix-Rouge (Division Québec). La présente entente couvre les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. La contribution financière pour la première année sera de 318.80\$ pour 1 594 citoyens à 0.20\$ per capita pour l'année 2023-2024.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des balises et rondelles de borne fontaine tel que spécifié dans l'offre de service de Stelem au montant de 4 107.50\$ taxes en plus.

TRANSPORT

13. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 8692 de Marcel Guimond et Fils Inc au montant de 3 999.36\$ plus taxes pour les travaux supplémentaires dans le chemin du Grand-Rang suite à des fortes pluies ayant entraîné des travaux correctifs de stabilisation.
14. Il est résolu à l'unanimité de mandater monsieur François Thibodeau, ingénieur, pour la préparation des plans et devis en vue de procéder à l'appel d'offre pour l'amélioration de la route du Petit Fief, dont les travaux consistent à l'amélioration de la chaussée par la réfection de l'asphaltage d'une partie de la route du Petit Fief, tel qu'indiqué dans son offre de service du 10 août 2023 de 20 100\$ plus taxes.

15. Il est résolu à l'unanimité de mandater François Thibodeau, ingénieur, pour la préparation des plans et devis pour l'asphaltage d'une partie de la rue du chemin de la Concession au montant de 15 700\$ plus taxes en vue de procéder à *l'appel de projets des volets Redressement, Accélération et Soutien du programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2024* maintenant ouvert.
16. Le sujet, concernant le chemin de la Concession, mandat à l'ingénieur pour remplacement de ponceau, a été retiré.
17. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil entérine l'offre de service de monsieur François Thibodeau, ingénieur, pour la modification du plan de drainage de la rue Guimond; dossier spécifique à la modification du plan de la rue Guimond au montant de 8 450\$ plus taxes.
18. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le début des travaux, tel que spécifié dans la résolution 2023-07-178 pour les travaux de drainage sous forme de régie, le tout, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

AUTRES « TRANSPORT »

19. Dépôt de la résolution de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont concernant les redevances 2022 au montant de 17 028.69\$ à Saint-Paulin.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Aucun sujet

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

22. Aucun sujet

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

23. Dépôt des règlements # 293-23 et 294-23 de la MRC de Maskinongé.

LOISIRS ET CULTURE

24. Puisque nous faisons partie du programme de réduction de puissance (GDP) d'Hydro-Québec pour l'église et le centre multiservice Réal-U.- Guimond, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais de gestion des GDP, représentant 45% du montant d'incitatif, soit 831.29\$ pour le centre multiservice et 1 573.41\$ pour l'église à Multi-Énergie Best Inc plus taxes.

25. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de soutien financier auprès de Desjardins dans le cadre du Parc du Petit Galet et que monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer la demande de soutien financier.
26. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Annie Grenon, architecte paysagiste, au montant forfaitaire de 1 275.\$ plus taxes, pour la continuité du parc.

PAROLE AU PUBLIC

7. - Une citoyenne demande des informations concernant le camion bleu municipal, les traces de pas jaunes sur les trottoirs, le projet du parc du Petit Galet et l'affichage aux 4 coins.
 - Un citoyen s'informe à savoir à qui appartiennent les trottoirs.
 - Un citoyen pose une question concernant la clause pour l'essence dans les contrats et pour le « no-truck » dans le chemin du Bout-du-Monde.
 - Plusieurs questions sont posées au sujet de la rue Damphousse.
 - Des explications sont données quant au projet du parc du Petit Galet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

28. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h24.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2023 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Onze (11) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Ghislain Lemay pour agir comme secrétaire de la séance.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 août 2023.
6. Dépôt de la correspondance reçue.
7. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.

8. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Mylaine Beaudry comme directrice générale et greffière-trésorière. Celle-ci explique sa démission en mentionnant qu'elle n'était pas consciente des exigences de la tâche.
9. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Ghislain Lemay directeur général et greffier-trésorier. Sa nomination prend effet immédiatement et elle est temporaire jusqu'à l'engagement d'une nouvelle personne pour le remplacer.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Claude Grenier ressources humaine inc. pour l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier au montant de 7 000.\$, plus 150.\$ pour l'enquête de fiabilité par candidat et pour les autres frais, 2% des honoraires professionnels, plus taxes.
11. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Claude Grenier ressources humaine inc. pour l'embauche d'un inspecteur (trice) municipal (e) au montant de 4,500.\$, plus 150.\$ pour l'enquête de fiabilité par candidat, plus 500\$ pour les coûts reliés à l'inscription sur les plates-formes numériques et pour les autres frais, 2% des honoraires professionnels, plus taxes.
12. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Ghislain Lemay comme signataire de la municipalité de Saint-Paulin à la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie en tant que directeur général et greffier-trésorier et qu'une carte de crédit Affaires soit émise au nom de la municipalité et que monsieur Lemay soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile.
13. Il a été résolu à l'unanimité de désigner monsieur Ghislain Lemay comme signataire pour tous les dossiers en cours.
14. Il a été résolu à l'unanimité d'informer tous les partenaires et des différents ministères provinciaux et fédéraux de la nomination de monsieur Lemay en remplacement de madame Beaudry.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2023-08-194 intitulée Régularisation terrain acquis lot 5 335 384.
16. Il a été résolu à l'unanimité de demander à la MRC de lui émettre, devant Me Pierre Brodeur, un droit de propriété pour l'immeuble, lot 5 335 384, sans bâtisse. La municipalité s'oblige à prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve et il est de sa responsabilité de le rendre conforme aux lois et règlements en vigueur. Elle s'engage à payer les frais et honoraires de l'acte de transfert, de leur publicité et des copies pour chaque partie.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à participer au colloque organisé par l'ADMQ Zone 16 – Mauricie, le 5 octobre prochain. La municipalité paiera les frais d'inscriptions et les autres dépenses inhérentes à ce déplacement.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

18. Il n'y a pas eu d'autre sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du rapport modifié d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 et de le transmettre à la MRC de Maskinongé afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.
20. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin soumette une réclamation pour les dommages subis, principalement sur le chemin des Allumettes, à cause des inondations et des pluies survenues en avril/mai 2023.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

21. Dépôt du règlement 2023-010 : Règlement modifiant le règlement # 2021-001 de la Régie interne, adopté le 15 août 2023 par le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

AUTRES « TRANSPORT »

22. Aucune décision dans ce secteur.

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Il est résolu à l'unanimité de ratifier l'octroi du contrat à EMCO Corporation, Trois-Rivières pour la fourniture des ponceaux nécessaires au drainage de la rue Guimond aux prix de 7, 322.26\$.
24. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de CIMA+, Montréal, concernant les Barrages de Saint-Paulin – Niveau des conséquences et Étude d'Évaluation de la Sécurité au coût de 38 399\$.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

25. Aucune information n'a été donnée.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

26. Aucun sujet concernant ce secteur.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

27. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme à préparer, en dehors de son horaire de travail habituel, les projets de règlement de modification du règlement de zonage numéro 252 en y ajoutant les habitations du Groupe Habitation V de 6 à 20 logements dans la zone 303-Ca.
28. Il a été résolu à l'unanimité que l'assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure de monsieur Anthony Lavaute concernant les lots 6 434 735, 6 434 736, 6 434 739 et 6 434 740, du cadastre du Québec, se tienne le lundi 18 septembre 2023 à 21 heures au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.
29. La municipalité de la Macaza demandait un appui de la municipalité concernant l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

30. Aucune autre information n'a été donnée.

LOISIRS ET CULTURE

31. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Tessier Récréo-Parc, Nicolet, pour l'installation d'une balançoire de 4 places au coût de 2 407.\$ plus taxes.

AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

32. Madame Annie Bellemare donne des informations concernant l'activité spéciale organisée par l'O.T.J. St-Paulin inc. qui se tiendra le 8 septembre 2023 pour souligner la rentrée scolaire 2023-2024 des élèves de l'école des Vallons.

33. Concernant la fermeture ou non d'une partie de la rue Damphousse entre le parc du Petit Galet et le terrain des loisirs et la modification de la circulation sur la rue Matteau, dans le secteur de l'école, monsieur le maire, Claude Frappier propose le statu quo c'est-à-dire de conserver l'état actuel des choses. Madame Annie Bellemare appuie la proposition. La proposition est adoptée sur division. Messieurs Claude Frappier, Patrice Leblanc, Nicholas Lalonde, Mario Lessard et madame Annie Bellemare se prononcent en faveur de la proposition. Messieurs Martin Dupuis et Jacques Frappier votent contre.

PAROLE AU PUBLIC

- M. Michel Frappier : Concernant le dossier de la rue Damphousse, il demande pourquoi, le conseil municipal a décidé de maintenir le statut quo ou lieu de décider définitivement.
- M. Pierre Tremblay : Divers sujets :
Combien coûte le projet en réalisation au parc du Petit Galet?
Il demande au conseil d'arrêter d'amener de nouveaux projets et de penser aux payeurs de taxes.
- M. Yves Damphousse Avant d'investir pour des modifications à la rue Matteau ou à la rue Damphousse, il serait peut-être bon d'attendre les exigences qu'aura le ministère des Transports concernant son projet d'augmenter la sécurité routière aux abords des écoles.
- M. Mario Gadbois Commentaires concernant la fermeture d'une partie de la rue Damphousse et le projet d'apporter des changements à la rue Matteau, près de l'école des Vallons.
- M. Marc-André Lessard Intervention concernant le projet du parc du Petit Galet.
- Mme Lorraine St-Yves Quand la réparation en face de sa propriété, rue Laflèche, sera faite?
- Mme Josée Coulombe Même demande que madame St-Yves.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 À 21 H

34. Il est résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au lundi 18 septembre 2023 à 21h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 SEPTEMBRE 2023 À 21 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 21 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Quatre (4) personnes composent le public. M. le greffier-trésorier, Ghislain Lemay est présent.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, cependant la séance débutera par l'item 6 : Aménagement, urbanisme et zonage.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

3. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de monsieur Yves Damphousse, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin au siège # 2, pour une période de deux (2) ans et de renouveler le mandat de monsieur le conseiller Martin Dupuis, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin au siège # 4 pour une période de deux ans. Leur mandat prendra fin le 30 septembre 2025.
4. L'assemblée publique de consultation est tenue pour la demande de dérogation mineure de monsieur Anthony Lavaute pour la rue Plourde. Le demandeur demande l'autorisation de pouvoir construire un duplex sur des terrains de la rue Plourde.
Monsieur Guy Gagnon résident et propriétaire sur la rue Plourde fait l'intervention suivante, que lorsqu'il a acquis le terrain, le vendeur a mis une clause à l'effet que l'immeuble devait servir à la construction de maison unifamiliale.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée par le propriétaire monsieur Anthony Lavaute, soit de permettre la construction d'un duplex, tel que présenté aux plans de construction et au croquis de design, sur le lot 6 434 735 et sur le sur le lot 6 434 736, même si leur largeur n'est que 17,20 mètres et non pas 18 mètres, tel que prescrit à l'article 30.1 du règlement de lotissement.
6. Monsieur Martin Dupuis donne avis de motion de la présentation d'un règlement constituant la troisième modification du règlement de zonage numéro 252, lequel est entré en vigueur le 17 juillet 2023
7. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro trois cent-deux (302) constituant la troisième modification du règlement de zonage no 252. Ajout à la section USAGES PERMIS : le groupe d'habitation V.
8. Le point 6.4 Abattage et remplacement d'arbres, est reporté.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

9. Rien d'autre n'a été reporté.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

10. Rien d'autre n'a été apporté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de *Spécialité D. Dubé, Montréal* pour le remplacement du panneau de contrôle au réservoir d'eau potable, rue Brodeur, au coût de 10 140.\$ plus taxes.
12. Madame Marie-Christine Buteau, greffière de la MRC de Maskinongé et de la Cour municipale régionale, dans le cadre de la refonte des règlements municipaux applicables par la SQ, a fait parvenir une première ébauche du nouveau règlement : RM-01. Chacun des membres du conseil municipal en reçoit une copie.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

13. Rien d'autre n'a été apporté.

TRANSPORT

14. Il a été résolu à l'unanimité de ne pas soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Accélération, lors de l'appel de projet qui se termine le 29 septembre 2023 pour l'amélioration du chemin de la Concession.
15. Il a été résolu à l'unanimité que l'aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / Volet projets particuliers, soit affectée pour les travaux d'amélioration à effectuer sur le chemin des Allumettes au lieu de la construction ou amélioration de la route du Petit-Fief et le reprofilage de fossés, rue Brodeur, comme prévu.
16. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le décompte # 4 de *Marcel Guimond et Fils inc, Saint-Adelphe* concernant les travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde au montant de 778 554.85\$, le tout tel que recommandé par la firme d'ingénieurs GéniciCité et d'approuver le décompte # 5 au montant de 128 665.82\$.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le décompte # 4 (Réception définitive) de *Marcel Guimond et Fils inc., Saint-Adelphe* concernant les travaux de réfection du chemin du Grand-Rang, au montant de 111 249.64\$, le tout tel que recommandé par la firme d'ingénieurs GéniciCité.

AUTRES « TRANSPORT »

18. Rien d'autre n'a été apporté.

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin présente, en partenariat avec un ou plusieurs organismes communautaires, un projet pour la mise en place d'activités favorisant la résilience et le rétablissement des communautés 2023-2024, dans le cadre du Programme «*Être mieux ensemble*» du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que le titre du projet soit : *Mieux se connaître pour être mieux ensemble*.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

20. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

21. Aucun sujet pour ce secteur.

LOISIRS ET CULTURE»

22. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil municipal se dit satisfait du travail effectué jusqu'à présent par le Comité directeur, concernant les projets touchant l'église, le parc du presbytère, et que la municipalité se donne une signature, une identité visuelle, etc.;

Que le Conseil municipal est favorable que le Comité directeur poursuivre ses activités pour les différents projets, de façon limitative, par des études faites par des professionnels en mesure de confirmer leur faisabilité, de faire des plans et devis, fournir des estimations des coûts, pour des demandes d'aides financières, des partenaires etc.

Il est entendu cependant qu'avant de donner des mandats la municipalité doit au préalable donner son autorisation.

23. Considérant que la municipalité de Saint-Paulin veut se doter d'une signature municipale, une identité visuelle, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de conception graphique soumise par madame Martha Brodeur, infographiste, ayant comme nom Chemin faisant au Bout du monde. Le montant des honoraires : 650\$.

AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

24. Rien d'autre n'a été apporté.

PAROLE AU PUBLIC

25. Il n'y a aucune intervention.

LEVÉE DE LA SÉANCE

26. Il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h10.

N'oubliez pas de visiter nos
Guimauves Géantes et de
participer aux activités!



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

Prendre note des dates importantes suivantes :

- 10 octobre** – Souper mensuel
- 19 octobre** – Tournoi de baseball poche
- 14 novembre** – Souper des anniversaires – Un souper en folie
- 12 décembre** – Souper des anniversaires – Souper de Noël

Votre club compte présentement 279 membres incluant les membres extérieurs détenant une carte Accès-Plus de notre club.

Les préparatifs vont bon train en vue de souligner le 50^e anniversaire de fondation du club. Vous serez conviés à cet événement qui se tiendra le samedi 30 septembre 2023. Venez nombreux pour écrire cette belle page dans l'historique du club.

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1982:

- Présidente : **Mlle Laurette Gagnon**
- Vice-Présidente : **Madame Jeanne-Mance Allard**
- Secrétaire : **Madame Monique Lavallée**
- Trésorière : **Madame Thérèse Saint-Onge**
- Administrateur : **Monsieur Irénée Bergeron**
- Administrateur : **Monsieur Bruno Plante**
- Administratrice : **Madame Jeanne D'Arc Dampousse**

Le 15 juin dernier, de concert avec la direction de l'école des Vallons et la librairie Poirier, votre club a organisé son deuxième mini salon du livre au centre multi-service. À cette occasion, 249 livres ont été remis gratuitement aux élèves. Nous tenons à remercier nos commanditaires pour cet immense succès :

- Monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé
- Monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé
- Desjardins Caisse de l'ouest de la Mauricie
- Sogetel
- Cirtech
- Municipalité de Saint-Paulin
- Corporation de développement socioculturel de Saint-Paulin
- Me Pierre Brodeur
- M. Jeannot Alarie
- Les textiles Patlin
- Construction Pierre Leblanc

BONNE FÊTE A TOI MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTES EN NOVEMBRE

03 Pierre-Paul Mercier
03 Jocelyn Savard
06 Réginald Ross
09 Carole Béland
09 Louise Beaupré
13 Line Chevalier
14 Gaston Graveline
17 Rita Millette
20 Robert Béland
21 Réjean De Champlain
23 Andrée Grenier
24 Line Croisetière
25 Guy Lessard
30 Lise Lacerte

FÊTES EN DÉCEMBRE

01 Roger Prévost
08 Jacques Bergeron
09 Christiane Vadeboncoeur
10 Sylvie Collard
10 René Bourassa
11 France Coté
11 Jean-Paul Arseneault
14 Denis Dupuis
15 Louise Plante
17 Jacques Frappier
17 Sylvain Dupuis
17 Lucette Lambert
18 Alain Grenier
21 Lise Duhaimé
23 Rosaire Lessard
24 Angèle Béland-Coulombe
24 Jean-Maurice Roy
24 Bruno Hamel
26 Yvon Arsenault
27 Michel Rabouin
28 Carole Paquette
28 René Malboeuf
28 Louise Côté
29 Jean-Noël Leblanc
30 Gertrude Ross

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Madame Micheline Champagne
Madame Manon Picotte
Monsieur Roger Gervais

Correctifs : Dans l'AJOUT de juin/juillet nous avons omis le nom de M. Claude Frappier comme fêté le 5 juillet et dans l'AJOUT de août/septembre le nom de Mme Hélène Diamond-Frappier le 6 octobre. Nos excuses les plus sincères.

Camil Pelletier, secrétaire

ENERGYCLE

**Ça sent pas bon,
parlons solutions!**

L'art de traiter votre
nouveau compagnon
aux p'tits oignons!

enercycle.ca/bacbrun

ENERGYCLE

La technique d'une lasagne

pour votre bac brun

Astuces

Au fond, une couche de cartons!
Faites autant d'étages
que vous le souhaitez.

Le secret ?


L'**alternance** des couches de
matières **sèches** et **humides**.

- Cartons
- Matières humides
- Matières sèches

enercycle.ca/bacbrun

Calendrier des Collectes

novembre

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
			1	2	3 	4
5	6	7	8	9	10 	11
12	13	14 	15	16	17 	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28 	29	30		

décembre

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
					1 	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12 	13	14	15 	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26 	27	28	29 	30

Le CELIAPP vous rapproche de votre première propriété



**Vous rêvez
d'être
proprio?**

Le compte d'épargne libre d'impôt
pour l'achat d'une première
propriété* vous aide à y arriver.

Parlez-en à un conseiller ou
visitez desjardins.com/celiapp

 **Desjardins**

* L'adhésion au CELIAPP sera possible uniquement si vous remplissez les conditions d'admissibilité au moment de signer la demande d'adhésion. Consultez l'ensemble des conditions et comment elles s'appliquent au desjardins.com/celiapp.